



DES GARANTIES 100% COMPATIBLES AVEC LES EXIGENCES DES BANQUES ET ORGANISMES DE PRÊT (CRITÈRES CCSF)

CONDITIONS D'ADMISSION À L'ASSURANCE	
Assuré	Personne physique, emprunteur, co-emprunteur, caution.
Adhérent	Personne physique ou personne morale.
Territorialité de l'adhésion	Etre Résident français ou Expatrié.
Age à l'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> 18 ans minimum quelles que soient les garanties. Décès/PTIA : moins de 79 ans. IPT/ITT/ITP/IPP : moins de 64 ans.
Cessation des garanties	<ul style="list-style-type: none"> Décès : au 31/12 qui suit le 80ème anniversaire de l'assuré. PTIA : au 31/12 qui suit le 65ème anniversaire de l'assuré. ITT/IPP/IPT/ITP : au 31/12 qui suit la mise en retraite ou pré retraite de l'assuré, et au plus tard au 31/12 qui suit le 67ème anniversaire.
CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSURANCE	
Nature des prêts couverts	<ul style="list-style-type: none"> Prêts amortissables à taux fixe ou à taux variable. Prêts amortissables à échéances modulables. Prêts in fine ou prêts relais avec un différé partiel ou total. Prêts jusqu'à 10 000 000€ de crédit assuré sur une durée de prêt maximum de 30 ans.
Nature des garanties	<ul style="list-style-type: none"> Garanties principales : Décès/PTIA. Garanties complémentaires IPT/ITT/ITP/IPP avec exonération du paiement des cotisations d'assurance en cas de mise en jeu des garanties.
Garanties complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> En ITT : Couverture de l'incapacité d'exercer sa profession : <ul style="list-style-type: none"> – Prise en charge de 100% des échéances de prêt pour les actifs et les inactifs. – Affections dorsales et psychiques : <ul style="list-style-type: none"> * Prise en charge des mensualités en cas d'hospitalisation de 5 ou 9 jours (au choix). * Prise en charge des mensualités sans condition d'hospitalisation avec l'option ZEN. En ITP : Couverture du mi-temps thérapeutique (prise en charge de 50 % des échéances de prêt sur une durée maximale de 180 jours). En IPT : Couverture de l'invalidité supérieure ou égale à 66%, prise en charge de 100% des échéances de prêt. En IPP : Couverture de l'invalidité comprise entre 33% et inférieure à 66%, avec une prise en charge minimum de 50% des échéances de prêt. Taux d'invalidité déterminé par le croisement du taux d'incapacité professionnelle et du taux d'incapacité fonctionnelle.
Assiette de cotisation	Le montant du capital restant dû.
Franchise ITT	<ul style="list-style-type: none"> Au choix de l'assuré : <ul style="list-style-type: none"> – 30 jours, 60 jours, 90 jours, 120 jours ou 180 jours. – Pour les inactifs et les mi-temps thérapeutiques : 90 jours.
Périodicité des cotisations	Au choix de l'assuré : mensuelle, trimestrielle ou semestrielle ou annuelle, sans frais de fractionnement .
VIE DU CONTRAT	
Territorialité en cours de contrat	L'Assuré est couvert dans le monde entier.
Modification du contrat	<ul style="list-style-type: none"> Les garanties peuvent évoluer sans nouvelles sélections médicales pour un capital assuré inférieur à 750 000€ en cas de : <ul style="list-style-type: none"> – Prorogation du prêt d'une durée inférieure à 2 ans. – Augmentation du capital assuré d'un montant inférieur à 15%.
Irrévocabilité des garanties et maintien du tarif	Le montant des cotisations est garanti pendant toute la durée du prêt.
NATURE ET MONTANT DES PRESTATIONS	
Décès /PTIA	Capital restant dû (dans la limite de la quotité assurée).
Décès accidentel	Couverture du décès accidentel survenu entre la date de signature de la Demande d'Adhésion et la date de prise d'effet des garanties, jusqu'à 300 000€.
ITT/IPP/IPT/ITP	Prise en charge des échéances.

TABLEAU DES FORMALITÉS MÉDICALES

Âge D'adhésion	Capital assuré							
		≤100 000€	>100 000€ ≤300 000€	>300 000€ ≤400 000€	>400 000€ ≤1 000 000€	>1 000 000€ ≤2 000 000€	>2 000 000€ ≤3 000 000€	>3 000 000€ ≤8 000 000€
Jusqu'à 45 ans		QSS		QS + RM + Analyse de sang 1 + Recherche de cotinine urinaire	QS + RM + Profil Sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + RM + Profil Sanguin 1 + Examen d'urines + ECG + Questionnaire Financier	QS + RM + Profil Sanguin 2 + Examen d'urines + CR radiographie thorax + Echographie abdominale + Echocardiographie + ECG + DF	
De 46 à 60 ans		QSS		QS + RM + Profil sanguin 1 + Examen d'urines	QS + RM + Profil sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + RM + Profil Sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + RM + Profil Sanguin 1 + Examen d'urines + ECG + Questionnaire Financier	QS + RM + Profil Sanguin 2 + Examen d'urines + CR radiographie thorax + Echographie abdominale + Echocardiographie + ECG + DF
De 61 à 80 ans		QSS	QS + RM + Profil sanguin 1 + Examen d'urines avec recherche de cotinine urinaire	QS + RM + Profil sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + RM + Profil sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + RM + Profil Sanguin 1 + Examen d'urines + ECG	QS + Etude spécifique	QS + Etude spécifique

UNE DEMARCHE DE SOUSCRIPITON SIMPLIFIEE

Les prêts relais, d'un montant maximum de 500 000€, n'entrent pas dans le calcul des formalités médicales.

Pour une prise de rendez-vous dans un centre agréé Oradéa Vie,
contactez le 09 69 323 443 (coût d'un appel local).

Les frais des examens seront automatiquement pris en charge par l'assureur.

LEXIQUE

QSS	Questionnaire de santé simplifié
RM	Rapport Médical complété par le médecin
Profil sanguin 1	<ul style="list-style-type: none"> • Numération formule sanguine, CRP, Numération Plaquettaire, HIV 1 et 2 par immunoenzymologie 2 réactifs, Glycémie, Créatinine, Acide Urique, Triglycérides, Cholestérol Total et HDL, Transaminases SGOT-SGPT et Gamma GT, marqueurs du virus de l'Hépatite B et C (antigènes HBs et sérologie des anticorps de l'Hépatite C) • Pour les personnes de sexe masculin de plus de 50 ans : recherche des antigènes prostatiques spécifiques (PSA)
Profil sanguin 2	<ul style="list-style-type: none"> • Profil sanguin 1 + recherche des tréponématoses TPHA et VDRL • Pour les personnes de sexe masculin de plus de 50 ans : recherche des antigènes prostatiques spécifiques (PSA)
ECG de repos	Électrocardiogramme de repos avec rapport du cardiologue
ECG d'effort	Electrocardiogramme d'effort avec rapport du cardiologue (pour les personnes de moins de 60 ans, ne présentant aucune contre-indication)
Examen d'urines	<ul style="list-style-type: none"> • Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des urines • Pour les Non Fumeurs : Recherche de la cotinine urinaire
Compte Rendu radiographie thorax	Le cliché n'est pas exigé
DF	Dossier financier : Questionnaire financier, formulaire de liste exacte des contrats d'assurances décès en cours dûment complété et signé par vous-même, liste des voyages hors Union Européenne



IRIADE Emprunteur est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'association APOGEE au profit de ses membres auprès de la société d'assurance ORADEA Vie.
ORADEA Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 euros. Entreprise régie par le Code des assurances RCS NANTERRE 430 435 669. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des reflets 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Service de gestion : ORADEA Vie - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.
APOGEE, Association pour l'Optimisation et la Gestion de l'Épargne-Retraite. Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901. Siège social : Tour Société Générale 17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX.